

GARANTIES

FRAIS MEDICAUX

Traitement médical, chirurgie, hospitalisation, médicaments & transport local adéquat	€ 50.000
Frais médicaux lors d'une visite unique dans le pays d'origine (maximum 15 jours)	€ 10.000
Soins dentaires urgents	€ 250
Soins dentaires suite à un accident	€ 500
Pour les frais médicaux et dentaires, il y a toujours une franchise de	€ 25
Indemnisation journalière en cas d'hospitalisation (maximum 15 jours)	€ 50

ASSISTANCE VOYAGE

Rapatriement en cas de maladie ou d'accident	frais réels
Rapatriement de la dépouille mortelle	frais réels & cercueil
Billet d'aller retour en cas de décès d'un parent proche	frais réels
Assistance familiale en cas d'hospitalisation	frais réels & séjour

DECES ET INVALIDITE PERMANENTE SUITE A UN ACCIDENT

Décès	€ 7.500
Invalidité permanente jusqu'à un montant maximum de	€ 15.000

RESPONSABILITE CIVILE

Dommmages corporels	€ 125.000
Dommmages matériels	€ 125.000
Dans les deux cas, il y a une franchise de	€ 125

BAGAGE & DOCUMENTS DE VOYAGE

Pendant le séjour et les voyages au sein de l'espace Schengen, de la CE et en Suisse	€ 1.250
Pendant le vol aller et retour lors d'une visite unique dans le pays d'origine	€ 625
Dans les deux cas, il y a une franchise de	€ 50

COMPENSATION EN CAS DE RETOUR PREMATURE

Remboursement au prorata des droits d'inscription et/ou frais de cours en cas de retour prématuré au pays d'origine	€ 1.250
---	---------

